

Rapport annuel 2015-**2016**



Ordre des acupuncteurs du Québec

Table des matières

Rapport du président	4
Rapport du secrétaire général	5
Conseil de discipline	10
Comité scientifique	12
Comité de réglementation	13
Comité jeunesse	13
Service des enquêtes	14
Service de renseignements et de liaison	15
Comité de la formation continue	16
Comité de révision – syndic	18
Comité d’admission	19
Comité d’inspection professionnelle	20
Comité de mentorat	21
Comité des communications	21
Comité d’action sociale	22
Activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle	22
Comité organisateur du Congrès international 2018	22
Activités relatives à la conciliation et à l’arbitrage des comptes	22
Comité de la formation initiale	22
Comité de révision – équivalences	22
Rapport de l’auditeur indépendant	23
États financiers - Résultats	24
Évolution de l’actif net	24
Bilan	25
Flux de trésorerie	26
Notes complémentaires	27
Annexe A, Frais d’administration	31

Organigramme

PRÉSIDENT

Conseil d’administration

Huit administrateurs comprenant :

Six acupuncteurs dont :

Raymond Bourret, Président
Maxime Deshaies, Vice-président
Caroline Lessard, Administratrice
Olivier Roy, Administrateur
Sylvain Audet, Administrateur
Hélène Mazzetti, Administratrice

**Deux administrateurs nommés par l’Office des professions
du Québec dont :** Nicole Houle (à partir de novembre 2015)
et François Massicotte

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Administration

Personnel du bureau

Directeur général et conseiller juridique
Adjointe au secrétaire général et commis-comptable
Secrétaire-réceptionniste
Préposée à la formation continue et aux communications

LES COMITÉS

Action sociale (*inactif*)
Admission
Arbitrage des comptes
Communications
Conseil de discipline
Formation continue
Formation initiale (*inactif*)
Formation universitaire (*inactif*)
Inspection professionnelle
Jeunesse
Mentorat
Organisateur du congrès 2018(*inactif*)
Réglementation
Révision - équivalences (*inactif*)
Révision - syndic
Scientifique
Service des enquêtes: Syndic, exercice illégal,
Service de renseignements et de liaison

Novembre 2016

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l’Assemblée nationale
Gouvernement du Québec
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Québec, QC, G1A 1A3

Monsieur le président

J’ai l’honneur de vous présenter le rapport annuel de l’Ordre des acupuncteurs du Québec pour l’exercice terminé le 31 mars 2016. Préparé conformément au règlement sur le rapport annuel d’un ordre professionnel, ce rapport rend compte de l’ensemble des activités de notre Ordre.

Madame Stéphanie Vallée
Députée de Gatineau
Ministre de la Justice du Québec
Ministre responsable de l’application des lois professionnelles
Édifice Louis-Philippe Pigeon
1200, route de l’Église, 9^e étage
Québec, QC
G1V 4M1

Madame la ministre

J’ai l’honneur de vous présenter le rapport annuel de l’Ordre des acupuncteurs du Québec pour l’exercice terminé le 31 mars 2016. Préparé conformément au règlement sur le rapport annuel d’un ordre professionnel, ce rapport rend compte de l’ensemble des activités de notre Ordre.

Monsieur Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec
800, Place D’Youville, 10^e étage
Québec, QC
G1R 5Z3

Monsieur le président

J’ai l’honneur de vous présenter le rapport annuel de l’Ordre des acupuncteurs du Québec pour l’exercice terminé le 31 mars 2016. Préparé conformément au règlement sur le rapport annuel d’un ordre professionnel, ce rapport rend compte de l’ensemble des activités de notre Ordre.

Le président
Raymond Bourret, Ac., M.A.

Rapport du président

Madame la Ministre

Nous sommes fiers de vous soumettre le rapport annuel de nos activités pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016.

Nos travaux sur les États généraux sur la profession, initiés l'an dernier, vont bon train, et les orientations qui en découlent nous permettront de partager bientôt les diverses avenues identifiées qui permettront de présenter une offre de soins bonifiée aux citoyens du Québec.

Des démarches sont actuellement en cours pour l'obtention d'un titre d'emploi qui permettrait aux acupuncteurs de faire bénéficier les usagers du système de santé de leur expertise. De plus en plus de données mettent en évidence les divers bénéfices que l'acupuncture peut apporter, tant en termes d'augmentation de la qualité de vie, qu'en termes de diminution des coûts de santé.

Prix hommage et mérite

Lors de notre assemblée générale annuelle, nous avons souligné l'apport exceptionnel de deux de nos membres au développement de la profession.



Madame Diane Jobin a reçu le prix mérite du CIQ pour sa contribution exceptionnelle à l'enseignement, notamment pour l'ouverture de nombreux milieux de stage en milieu hospitalier.



L'Ordre des acupuncteurs a décerné son prix hommage à feu, monsieur Michel Perrier, pour sa contribution tant à la reconnaissance de l'acupuncture qu'à l'administration des affaires de l'ordre dont il fut le vice-président pendant 14 ans. Madame Francine Lemaire, épouse de monsieur Perrier, a accepté le prix au nom de son conjoint décédé.

Le président

Raymond Bourret

Rapport du secrétaire général

Liste des employés permanents de l'Ordre et leur titre :

Directeur général, secrétaire et conseiller juridique : Maître François Houle

Adjointe au secrétaire général et commis comptable : Madame Nicole Ouellette

Préposée à la formation continue et aux communications : Madame Liette Baillargé

Secrétaire réceptionniste : Madame Nicole Dion

Administrateurs élus au suffrage universel des membres :

Centre-du-Québec, Mauricie, Nord-du-Québec

Madame Caroline Lessard, Ac.
Entrée en fonction : septembre 2015
Élue

Laurentides

Monsieur Sylvain Audet, Ac.
Entrée en fonction : novembre 2015
Élu

Montérégie, Estrie

Trésorière, Madame Hélène Mazzetti, Ac.
Entrée en fonction : septembre 2015
Élue

Montréal

Vice-Président, Monsieur Maxime Deshaies, Ac.
Entrée en fonction : septembre 2015
Élu

Montréal

Monsieur Olivier Roy, Ac.
Entrée en fonction : septembre 2015
Élu

Québec – Est-du-Québec

Président : Monsieur Raymond Bourret, Ac., M.A., élu au suffrage des administrateurs élus
Entrée en fonction : septembre 2013.
Élu

Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec

Madame Nicole Houle
Entrée en fonction : novembre 2015

Maître François Massicotte
Entrée en fonction : décembre 2014

Tableau des membres

		Nb.de membres
Membres inscrits au 31 mars 2016		872
Répartition		
Région administrative		
	Bas Saint-Laurent	20
	Saguenay-Lac-Saint-Jean	18
	Capitale-Nationale	68
	Mauricie	18
	Estrie	25
	Montréal	301
	Outaouais	27
	Abitibi-Témiscamingue	12
	Côte-Nord	1
	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	9
	Chaudière-Appalaches	27
	Laval	37
	Lanaudière	54
	Laurentides	76
	Montérégie	161
	Centre-du-Québec	10
	Hors du Québec	8
Sexe		
	Homme :	242
	Femme :	630
Classe des membres établie aux fins de la cotisation (date de leurs versements : 1^{er} avril 2015)		
Régulière :	991.47 \$	842
Maternité :	495.74 \$	22
Hors Québec :	330.49 \$	8
Radiations pour non-paiement de la cotisation annuelle en vertu de l'article 86 L, i :30		37
Permis délivrés conformément à l'article 40 du Code des professions		46

Rapport des activités relatives à la délivrance des permis temporaires et restrictifs temporaires

Demandes	Reçues	Acceptées	Refusées
Permis temporaires – Charte de la langue française	4	4	0
Permis restrictifs temporaires	Reconnaissance d'une équivalence	0	0
	Autorisations légales d'exercer hors Québec	0	0
Permis permanents spéciaux	0	0	0
Permis temporaires spéciaux	0	0	0

Rapport d'élection du 29 juin 2015

Région Centre du Québec - Mauricie - Nord-du-Québec

Élue : Madame Caroline Lessard, Ac.

Sortante : Madame Monique Gratton Noël, Ac.

Nombre d'électeurs : 117

Nombre de bulletins valides	61
Nombre de bulletins rejetés	0
Nombre d'enveloppes extérieures rejetées	1
Nombre d'enveloppes intérieures rejetées	8
Total:	70
Nombre de bulletins déposés pour : Mme Monique Gratton Noël, Ac.	14
Nombre de bulletins déposés pour : Mme Caroline Lessard, Ac.	41
Nombre de bulletins déposés pour : M. Pablo Marin Dedios, Ac.	6
Total:	61

Région De Montérégie - Estrie

Élue par acclamation : Madame Hélène Mazzetti, Ac.

Sortante : Madame Pascale Tremblay, Ac.

Région de Montréal

Élus : Monsieur Maxime Deshaies, Ac.

Monsieur Olivier Roy, Ac.

Sortants : Madame France Laplace, Ac.

Monsieur Gilles Poulin, Ac.

Nombre d'électeurs : 279

Nombre de bulletins valides	230
Nombre de bulletins rejetés	2
Nombre d'enveloppes extérieures rejetées	4
Nombre d'enveloppes intérieures rejetées	17
Total:	253
Nombre de bulletins déposés pour : M. Maxime Deshaies, Ac.	103
Nombre de bulletins déposés pour : M. Gilles Poulin, Ac.	38
Nombre de bulletins déposés pour : M. Olivier Roy, Ac.	89
Total:	230

Les actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la reconnaissance de l'équivalence de diplôme et de la formation et l'émission de permis temporaires

Réalisations pour l'année 2015-2016 :

Au cours de cette dernière année, l'Ordre dans le cadre du parcours facilitant l'intégration à la profession, a bonifié le cahier d'observation des comportements cliniques destiné à l'évaluation des candidats formés hors du Québec.

L'Ordre a aussi travaillé de concert avec l'Office québécois de la langue française pour faire une mise à jour de l'examen de français oral et écrit auquel sont soumis les candidats à la profession.

L'Ordre a aussi contribué au plan de mise à jour du site Internet dans le but de rendre la navigation plus facile pour les personnes à la recherche d'informations et de documents en vue d'une demande d'admission.

Les activités du Conseil d'administration de l'Ordre des acupuncteurs du Québec

Ci-après un résumé des principales résolutions adoptées par le Conseil d'administration au cours de l'exercice financier 2015-2016.

Le Conseil d'administration a tenu 5 réunions régulières, une conférence téléphonique et une assemblée générale annuelle. De ces réunions, 138 résolutions ont été adoptées.

Principales résolutions adoptées par le Conseil d'administration de l'Ordre

Conseil d'administration du 29 mai 2015

Résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion du 13 février 2015.

Résolu de déposer des poursuites dans deux dossiers d'exercice illégal de l'acupuncture.

Résolu d'accorder les demandes de dispense de sept membres au prorata de la durée du congé, soit pour un an. La personne bénéficiant de cette dispense voit de ce fait l'exigence de 60 heures sur la période de référence de trois ans pendant laquelle le congé parental est pris, réduite à 40 heures, comprenant un minimum de 20 heures accréditées et un maximum de 20 heures libres.

Résolu de requérir de trois membres un complément d'information sur leur état de santé ainsi qu'une attestation de leur médecin traitant pour leur demande de dispense.

Résolu d'accorder la demande de dispense d'un membre au prorata de la durée du congé, soit pour six mois. L'acupuncteur bénéficiant de cette dispense voit de ce fait l'exigence de 60 heures sur la période de référence de trois ans pendant laquelle le congé est pris, réduite à 50 heures, comprenant un minimum de 25 heures accréditées et un maximum de 25 heures libres.

Résolu de refuser deux demandes de dispense en raison de motifs non recevables.

Résolu de reconnaître à un membre une reconnaissance d'acquis aux fins de la DFCO équivalente à un total de 120 heures accréditées de formation continue, applicables sur les périodes de références 2009-2012 et 2012-2015.

Résolu d'entériner la proposition d'activité de formation continue intitulée « Énergétique des systèmes vivants (ESV) », programme long de 70 heures, avec Lise Tousignant, Ac., M. Sc.

Résolu d'entériner la proposition d'activité de formation continue intitulée « Palpation des méridiens », avec Jason Robertson, Ac.

Résolu d'entériner la proposition d'activité de formation continue intitulée « Pharmacopée chinoise » d'une durée de 84 heures, avec Michael Chung, Ac.

Résolu d'entériner la proposition d'activité de formation continue intitulée « Points Shu Antiques » avec Claude Raymond, Ac.

Résolu d'entériner la proposition d'activité de formation continue intitulée « Sécurité et herbes » avec Dr Chung.

Résolu d'entériner la proposition d'activité de formation continue intitulée « Points de Me Tung, niveau 1 et niveau 2 » avec Dr Michael Chung.

Résolu d'entériner la proposition d'activité de formation continue intitulée « Séminaire de crâniopuncture » avec Dr Hao.

Résolu d'entériner la proposition d'activité de formation continue intitulée « Séminaire d'acupuncture faciale » avec Mme Mary Elizabeth Wakefield.

Résolu d'entériner la proposition d'activité de formation continue intitulée « Séminaire sur les techniques d'acupuncture japonaise et la palpation », d'une durée de 3 jours.

Résolu d'entériner la proposition d'activité de formation continue intitulée « Séminaire de 2 jours sur le cancer », avec le Dr Yair Maimon.

Résolu d'entériner la proposition d'activité de formation continue intitulée « Séminaire de 2 jours sur la pratique de l'acupuncture pédiatrique ».

Résolu de demander au comité de formation continue plus de précisions quant à un projet de modification à la directive de formation continue (DFCO).

Résolu de mandater le directeur général afin d'élaborer un projet de règlement sur la formation continue obligatoire.

Résolu d'accepter l'offre de service d'un fournisseur datée du 17 avril 2014 et de procéder à la mise sur pied d'un projet pilote du programme de mentorat auprès des acupuncteurs ayant cinq ans et moins de pratique.

Résolu d'adopter les deux soumissions de « Français en partage » pour les besoins en francisation des candidats étrangers et des membres de l'ordre.

Résolu d'adopter le thème suivant pour le colloque 2015 : « L'Avenir de la profession ».

Résolu d'accorder à madame Pascale Tremblay, Ac. le prix du CIQ.

Résolu d'accorder à madame France Laplace, Ac. le prix « Hommage » de l'Ordre.

Résolu d'adopter les états financiers 2014-2015.

Résolu d'accorder à quatre candidats une équivalence de formation totale et de leur prescrire de compléter les blocs 1 et 2 du parcours d'intégration professionnelle en plus de nous remettre une attestation de réussite de la formation RCR à jour, et dans un cas de lui délivrer un permis temporaire restrictif à l'anglais et au mandarin en attente de sa certification à l'OQLF.

Résolu de modifier le statut des personnes ayant des statuts de travailleur autonome en statut d'employés de l'Ordre, conformément à la recommandation du vérificateur.

Résolu d'entériner l'avis acheminé à l'Office de professions sur le projet de révision de Loi sur la chiropratique.

Résolu de procéder à la nomination des personnes suivantes à titre de scrutateurs pour les élections 2015 : mesdames Nicole Ouellette, Nicole Dion et Line Beauchamp.

Résolu de procéder à la radiation pour non-paiement de la cotisation annuelle les membres qui après avis demeurent en défaut de paiement.

Résolu de procéder à l'adoption de la politique en matière d'éthique et d'intégrité.

Résolu de mandater madame Pascale Tremblay et le président, Raymond Bourret, pour élaborer un projet de formation des nouveaux administrateurs et à le présenter au Conseil d'administration à la prochaine réunion.

Conseil d'administration du 11 septembre 2015

Résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion du 29 mai 2015.

Résolu de prendre acte du rapport déposé par la présidente du comité d'inspection professionnel et de la mandater, en collaboration avec le syndic, la présidence et la direction générale, pour identifier et hiérarchiser l'importance des risques et de prévoir rapidement un plan d'intervention.

Résolu de prendre une motion de félicitations à l'intention des administrateurs sortants.

Résolu d'adopter le projet de politique sur le cheminement professionnel des acupuncteurs.

Résolu de mandater Serge Lainey, président du comité d'admission, afin d'effectuer une recherche pour fixer le délai maximal pour la complétion des exigences de mise à jour en vue de l'obtention d'une équivalence de formation et de présenter une recommandation au Conseil d'administration.

Résolu d'adopter la modification au cours « Toxicité des herbes chinoises et interactions avec les médicaments biomédicaux ».

Résolu d'ajouter une formation d'une journée : « Localisation et puncture des points de Me Tung ».

Résolu d'adopter la politique de report des heures accréditées excédentaires sur la période de référence suivante.

Résolu de refuser les formations dont le contenu thérapeutique ne procède pas selon le paradigme de la MTC et MTO.

Résolu de demander au comité de réglementation d'inclure dans la réflexion suscitée par les états généraux la problématique de l'inclusion de référence occidentale dans le modèle oriental.

Résolu de fixer à 50 % le pourcentage minimal de temps consacré à la formation continue dans le domaine de la MTO, sauf pour les lectures et résumés.

Résolu d'adopter la nouvelle version du tableau récapitulatif de la DFCO.

Résolu d'adopter la nouvelle version du tableau de pondération des activités de formation continue.

Résolu de reconnaître quatre heures accréditées aux fins de la DFCO pour l'assistance au congrès de la Société canadienne de l'arthrite.

Résolu d'accorder deux demandes de dispense au prorata de la durée du congé médical soit pour la période du 24 mai 2007 au 31 mars 2015, et de se soumettre à une inspection professionnelle dans la prochaine année.

Résolu de refuser deux demandes de dispense en raison de motifs non recevables.

Résolu de reconnaître aux mentors aux fins de la DFCO, 40 heures par période de référence et 20 heures pour les mentorés.

Résolu d'adopter le budget pour l'exercice financier 2015-2016.

Résolu de reconnaître cinq équivalences de formation partielle, de prescrire les blocs 1 et 2 du parcours d'intégration à la profession et de fournir une certification RCR pour professionnel de la santé afin d'obtenir une équivalence de formation totale.

Résolu de procéder à la radiation du tableau de l'Ordre d'un membre pour prise de retraite.

Résolu de renouveler le mandat de madame Pascale Tremblay pour l'accompagnement des nouveaux administrateurs ainsi que la continuation des travaux sur la gouvernance.

Résolu de préparer et de présenter à l'Office des professions, une demande de modification législative concernant le règlement sur les élections à l'Ordre des acupuncteurs en vue d'équilibrer les mises en élection dans les différentes régions.

Résolu d'acheminer les recommandations de l'Ordre à l'Office des professions sur les énoncés d'intention sur la gouvernance.

Conseil d'administration du 27 novembre 2015

Résolu d'intenter des poursuites en exercice illégal de l'acupuncture contre madame Nicole Larochelle.

Résolu d'accorder deux demandes de dispense, au prorata de la durée du congé, soit pour un an. Les personnes bénéficiant de cette dis-

pense voient de ce fait l'exigence de 60 heures sur la période de référence de trois ans pendant laquelle le congé parental est pris, réduite à 40 heures, comprenant un minimum de 20 heures accréditées et un maximum de 20 heures libres.

Résolu de reconnaître le statut de mentor aux acupuncteurs recommandés par le comité et d'ajouter dans les exigences des mentors d'avoir suivi la formation d'éthique & déontologie dans les 2 dernières années et de se soumettre à une inspection professionnelle.

Résolu de transmettre aux comités réglementations et scientifique la préoccupation du Conseil d'administration à l'effet d'inclure dans leur réflexion et leurs travaux cette préoccupation d'élaborer une définition du champ d'exercice de l'acupuncture qui inclut l'évolution récente de la discipline pour y introduire d'une manière cohérente les données des sciences occidentales et de vulgariser le langage technique. De plus, d'inclure le comité des communications pour la diffusion.

Résolu de reconnaître cinq heures de formation continue aux acupuncteurs ayant assisté au Congrès de la Société de l'Arthrite.

Résolu de reconnaître quatre équivalences de formation partielle, de leur prescrire les blocs 1 et 2 du parcours d'intégration à la profession afin d'obtenir une équivalence de formation totale. Les candidats bénéficieront d'un permis temporaire restrictif à leur langue maternelle et devront se conformer aux exigences de l'Office de la langue française.

Résolu de ne pas reconnaître d'équivalence de formation à une candidate suite de l'échec du bloc 3 du parcours d'intégration. Afin de reconnaître une équivalence de formation totale, elle devra s'inscrire au collège Rosemont pour compléter sa formation.

Résolu d'adopter les recommandations de madame Isabelle Dion, experte en la matière, relativement à l'application de l'algorithme utilisé dans l'attribution de la note de passage attribuée aux candidats à la profession soumis à l'évaluation de leurs compétences au moyen d'un stage clinique, telles que fournies en annexe. De plus, d'accorder à madame Dion un budget de 1 000,00 \$ afin de former un focus groupe avec le mandat de réviser les standards de réussite de l'épreuve.

Résolu de procéder à la nomination de mesdames Marie-Hélène Laflamme, Ac., Pascale Tremblay, Ac. et monsieur Olivier Roy, Ac., à titre de membres du comité des communications et de donner le mandat au comité de nommer soit un porte-parole, une présidente ou un président et de redéfinir le mandat du comité des communications et la structure.

Résolu de procéder à la nomination de madame Anne Geneviève Pagé, Ac., comme membre du comité scientifique.

Résolu de nommer madame Johanne Vincent, Ac., à la présidence d'un groupe de travail afin d'élaborer une politique d'utilisation des réseaux sociaux à l'intention des membres de l'Ordre en fonction de la seconde proposition présentée et fournie en annexe. Madame Vincent soumettra une liste de participants potentiels à son comité qui devra être approuvé par le Conseil.

Résolu de nommer à la vice-présidence, suite à l'élection au sein des administrateurs élus, monsieur Maxime Deshaies, Ac.

Résolu de nommer à la trésorerie madame Hélène Mazzetti, Ac., élue par acclamation, aucun autre administrateur n'ayant posé sa candidature.

Résolu de procéder à la nomination de monsieur Sylvain Audet, Ac. comme administrateur de l'Ordre des acupuncteurs du Québec pour la région Laurentides, en remplacement de monsieur Michel Perrier, Ac.

Résolu de procéder à la nomination des représentants au Conseil Interprofessionnel du Québec pour 2015-2016.

Résolu de nommer messieurs Raymond Bourret et François Houle comme représentants de l'Ordre au Conseil d'administration de l'Alliance canadienne des organismes de réglementation pour les praticiens de la médecine traditionnelle chinoise et les acupuncteurs (ACOR-PMTCA).

Résolu de mandater la direction générale et la présidence afin de manifester adéquatement l'appui de l'Ordre au Collège de Rosemont relativement au projet de reconnaissance ministérielle de la profession d'acupuncture et mandater le comité scientifique afin de faire des recommandations au Conseil d'administration sur l'appel à mémoire du commissaire à la santé et au bien-être.

Résolu d'accepter la proposition du comité organisateur du Congrès de Rothenburg 2016.

Résolu de procéder à la nomination de madame Nicole Houle au comité de révision à l'admission en remplacement de monsieur Claude St-Cyr, dont le mandat comme administrateur a pris fin.

Conseil d'administration du 22 janvier 2016

Résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion du 11 septembre 2015.

Résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion du 27 novembre 2015.

Résolu d'adopter les orientations de la « Politique de cheminement professionnel » en y rajoutant les éléments requis pour prendre en compte les préoccupations des administrateurs relativement au besoin de la clientèle et la préservation du cadre théorique et conceptuel traditionnel de l'approche.

Résolu de nommer madame Émilie Jean-Higgins, Ac. et monsieur Francis Létourneau, Ac. au sein du comité d'élaboration d'une politique sur l'utilisation des réseaux sociaux.

Résolu d'accorder la demande de dispense d'un membre au prorata de la durée du congé, soit pour un an. La personne bénéficiant de cette dispense voit de ce fait l'exigence de 60 heures sur la période de référence de trois ans pendant laquelle le congé parental est pris, réduite à 40 heures, comprenant un minimum de 20 heures accréditées et un maximum de 20 heures libres.

Résolu de transférer un dossier de demande de dispense au bureau du syndic compte tenu de la période d'exemption en cause.

Résolu de procéder à l'adoption de principe du projet de règlement sur le comité de révision des demandes d'admission.

Résolu de procéder à la nomination de madame Sarah Raby, Ac. au sein du comité des communications.

Résolu de nommer madame Pascale Tremblay, Ac. comme présidente du comité des communications, et de réévaluer le mandat du comité et d'évaluer si le nombre de participants doit être modifié.

Résolu d'entériner le mémoire rédigé par le comité scientifique, pour le CSBE et portant sur le panier de service, en apportant les modifications proposées par les administrateurs.

Résolu d'adopter la politique à l'effet que les administrateurs s'abstiennent de s'impliquer dans les comités opérationnels de l'Ordre, à l'exception des officiers en fonction (président, vice-président, trésorier) et que, le cas échéant, tout mandat accordé aux officiers relève de la fonction qu'ils occupent.

Résolu de confier au vice-président, à raison d'un maximum de 7 heures par semaine au tarif de 45,00 \$ l'heure, jusqu'au 31 mars 2016, les mandats suivant : Gouvernance de l'Ordre et États généraux de l'acupuncture au Québec.

Résolu de confier à la trésorière au tarif de 45,00 \$ l'heure, les mandats suivants : Préparation des budgets et états financiers et comité d'audit.

Résolu de procéder à l'adoption de la cotisation annuelle pour l'exercice financier 2016-2017.

Résolu de mandater la présidence et la direction générale afin d'entreprendre des démarches auprès de l'Ordre des médecins vétérinaires en vue du développement et de l'adoption éventuelle de modifications législatives autorisant les acupuncteurs à exercer auprès de la clientèle vétérinaire et de fixer les conditions d'un tel exercice, le cas échéant.

Résolu de valider la participation de l'OAQ à titre d'exposant pour la conférence nationale pour vaincre le cancer.

Conseil d'administration du 11 mars 2016

Résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion du 22 janvier 2016.

Résolu d'entériner ce qui suit :

À compter du 31 mars 2016, le ACOR-PMTCA se retire de l'administration de l'examen national et chaque province désirant s'en prévaloir contractera dorénavant directement avec le fournisseur d'examen ASI;

L'Ordre continuera cependant à siéger au comité d'examineurs afin de maintenir une vigie sur le contenu de l'examen national. Les frais annuels s'élèveront à environ 2 000,00 \$.

L'Ordre maintient également un intérêt à l'ACOR-PMTCA pour d'éventuels mandats nationaux.

Résolu de modifier le cours « Toxicité des herbes chinoises et interactions avec les médicaments biomédicaux » selon la proposition du comité.

Résolu d'accepter la formation « Journée-rencontre clinique : acupuncture et suivi de grossesse ».

Résolu d'accepter la formation « Énergies du ciel et de la terre, leurs influences sur la circulation énergétique et leurs impacts sur les patients ».

Résolu d'accepter la formation « Qigong acupuncture : L'Art du Qi en pratique clinique » conditionnellement au dépôt du plan détaillé et à l'approbation de ce plan par le comité de formation continue.

Résolu d'accepter la formation « Neuro acupuncture des méridiens » conditionnellement à la validation de 10 ans de pratique du formateur.

Résolu d'offrir à nouveau en 2017 la formation « Localisation des points de Me Tung ».

Résolu d'offrir à nouveau en 2017 la formation « Toxicité des herbes chinoises et interactions avec les médicaments biomédicaux ».

Résolu d'entériner la proposition d'activité de formation continue intitulée : « Cranio puncture ».

Résolu d'entériner la proposition d'activité de formation continue intitulée : « Pédiatrie ».

Résolu d'offrir à nouveau en 2017 la formation : « Points antiques ».

Résolu d'inclure un point à l'ordre du jour des états généraux au sujet de l'UASD.

Résolu de procéder à la nomination de madame Éline Gendreau, Ac. et monsieur Francis Létourneau, Ac. au sein du comité jeunesse.

Résolu de procéder à la nomination de madame Geneviève Goudreault, Ac. au sein du comité communication.

Résolu de modifier le budget 2015-2016 en transférant les excédents de certains comptes afin de terminer l'exercice financier.

Résolu de constituer des réserves lors des prévisions budgétaires pour l'exercice débutant le 1^{er} avril 2016, pour les postes budgétaires suivants : Syndic, états généraux, comité de réglementation, plan stratégique et de communication.

Résolu de prendre acte du document intitulé « Audit comptable » déposé par le vérificateur ainsi que de la lettre qui l'accompagne.

Résolu de mettre en œuvre les recommandations du comité des communications relativement aux modifications du site internet en fonction des disponibilités budgétaires.

Résolu de procéder à la création du comité d'évaluation du directeur général et d'y nommer les trois personnes mentionnées, et de mandater le comité de gouvernance pour revenir avec une proposition de politique sur l'évaluation d'ici la fin mars, suivie d'une conférence téléphonique afin de valider le tout.

Résolu de procéder à la création d'un comité de sélection pour deux postes (Montréal et Québec) de syndic « Ad Hoc » et d'y nommer : monsieur Alain Migneault, Ac., monsieur Raymond Bourret, Ac., M.A. et Me François Houle.

Résolu d'adopter le document de travail : « Politique sur l'élaboration des politiques ».

Résolu d'adopter le document de travail : « Politique sur la création des comités ».

Résolu de déléguer au président de l'Ordre l'autorité d'émettre des permis temporaires pour les formateurs conformément à l'article 42.4 du Code des professions.

Résolu d'attribuer le prix hommage de l'Ordre à monsieur Michel Perrier, Ac. et vice-président.

Résolu de solliciter les membres afin d'identifier d'éventuels récipiendaires du prix du CIQ, de leur transmettre les critères de sélection ainsi que les informer que les candidatures doivent être déposées au plus tard le 13 mai 2016 et être accompagnées de l'appui de trois membres de l'Ordre.

Conseil d'administration du 31 mars 2016 (conférence téléphonique)

Résolu d'approuver le modèle de projet d'évaluation du directeur général avec les modifications proposées.

Me François Houle
Directeur général et conseiller juridique



Conseil de discipline

Mandat du comité

Le Conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel et reconnue justifiée par le syndic pour une infraction aux dispositions du Code des professions, de la Loi sur l'acupuncture ou des règlements adoptés conformément au Code ou à ladite Loi. Le Conseil peut imposer au professionnel reconnu coupable, différents types de sanctions allant de la réprimande à la radiation permanente en passant notamment par la radiation temporaire, l'amende, la limitation ou la suspension du droit de pratique ou le dédommagement financier du plaignant.

Composition du Conseil

Le Conseil est formé d'au moins trois membres, dont un président. Celui-ci est désigné par le gouvernement, après consultation du Barreau, parmi les avocats ayant au moins dix années de pratique.

Les deux autres membres sont désignés par le Conseil d'administration de l'Ordre parmi les membres de l'ordre.

Le Conseil d'administration nomme aussi le secrétaire du comité.

Présidente : Me Marie Josée Corriveau

Membres : Nancy Deschênes, Ac. Annie Dubois, Ac.
Diane Girard, Ac. Micheline Grégoire, Ac.
Alberto Daniel Masckauchan, Ac. Julie Nadeau, Ac.
Francine Paré, Ac. Lise St-Laurent, Ac.

Secrétaire : Me François Houle

Rapport des activités du Conseil de discipline	
Décisions du Conseil de discipline	Nombre de décisions
Autorisant le retrait de la plainte	0
Rejetant la plainte	0
Acquittant l'intimé	0
Déclarant l'intimé coupable	0
Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	0
Imposant une sanction :	
• Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction – amende (0)	0
• Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction – radiation provisoire (0)	0
Total	0
Le nombre d'audiences complétées par le Conseil de discipline est de 0, dont aucun ont été portés par le syndic et aucun par le syndic adjoint. Aucun dossier n'est en délibéré.	
	Nombre de décisions
Recommandation au Conseil d'administration	0
Décisions du Conseil rendues dans les 90 jours	0
Décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	0
Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	0

Le comité a été actif dans huit (8) dossiers au cours de l'exercice financier 2015-2016.

Une conférence de gestion a eu lieu le 11 février dans six (6) dossiers afin de fixer des dates de procès.

Dans un premier dossier (42-2009-01), l'acupuncteur a été accusé :

D'avoir posé des actes dérogatoires à l'honneur et la dignité de la profession et à la discipline des membres de l'Ordre en se servant de sa pratique professionnelle pour faire la promotion des ses croyances religieuses afin de recruter des adeptes (5 chefs);

De s'être placé en situation de conflit de rôle et d'intérêts et s'être immiscé dans les affaires personnelles de sa patiente (5 chefs);

D'avoir commis des actes dérogatoires à la dignité de la profession en vendant à sa patiente des produits sans respecter les dispositions du Code de déontologie des acupuncteurs;

D'avoir commis des actes dérogatoires à la dignité de la profession en ne respectant pas le secret professionnel (2 chefs);

Seize journées d'audience ont été tenues, le président siégeant est décédé pendant le délibéré.

Un nouveau président a été assigné et des requêtes préliminaires sont en cours.

Le dossier est en attente d'une date de procès au fond.

Dans un deuxième dossier (42-2011-08), l'acupuncteur a été accusé :

D'avoir commis des actes dérogatoires à la dignité de la profession en ayant des relations sexuelles avec son client;

Le procès est fixé pour les 22 et 23 juin 2016.

Dans un troisième dossier (42-2013-01), l'acupuncteur a été accusé :

De surfacturation à la CSST;

D'avoir fait défaut de respecter les règles généralement prescrites en matière de tenue de dossier;

D'avoir fait défaut d'exercer sa profession selon les normes de pratique généralement reconnues en acupuncture en matière d'asepsie et de dispositions des aiguilles;

D'avoir entravé le travail du syndic en le trompant par des réticences et des fausses déclarations;

D'avoir fait une publicité fautive et trompeuse;

D'avoir posé des actes disproportionnés ou non requis aux besoins du client;

Le procès est fixé pour les 13, 15 et 16 juin 2016.

Dans un quatrième dossier (42-2013-03), l'acupuncteur a été accusé :

D'avoir commis des actes dérogatoires à la dignité de la profession en faisant défaut d'exercer sa profession dans le respect de la dignité humaine et ne pas avoir eu une conduite irréprochable en tout temps envers une patiente;

D'avoir commis des actes dérogatoires à la dignité de la profession en posant des gestes déplacés et/ou abusifs à caractère sexuel sur sa patiente;

Le procès est fixé pour le 30 juin 2016.

Dans un cinquième dossier (42-2014-01), l'acupuncteur a été accusé :

D'avoir commis des actes dérogatoires à la dignité de la profession en ayant des relations sexuelles avec sa patiente;

D'avoir fait défaut de respecter le devoir de confidentialité envers certains patients;

D'avoir entravé le travail du syndic en le trompant par des réticences et des fausses déclarations;

D'avoir fait défaut d'exercer sa profession selon les normes de pratique généralement reconnues en acupuncture en ayant, entre autres, du matériel périmé;

D'avoir fait défaut de respecter les règles généralement prescrites en matière de tenue de dossier;

D'avoir fait défaut de sauvegarder en tout temps son indépendance professionnelle;

Le procès a eu lieu le 10 mars 2016, l'acupuncteur a plaidé coupable sur certains chefs et a été condamné à une radiation de quatre (4) mois, une amende de dix-neuf mille dollars (19 000,00 \$) ainsi qu'au paiement des déboursés.

Dans un sixième dossier (42-2014-02), l'acupuncteur a été accusé :

D'avoir enfreint les conditions de son permis restrictif en effectuant un traitement en français avec sa patiente;

D'avoir émis un faux document en remettant un reçu de complaisance;

D'avoir entravé le travail du syndic en le trompant par des réticences et des fausses déclarations;

D'avoir fait défaut de respecter les règles généralement prescrites en matière de tenue de dossier;

Le procès est fixé pour les 6, 7 et 8 juin 2016.

Dans un septième dossier (42-2015-01), l'acupuncteur a été accusé :

D'avoir commis un acte dérogatoire à l'honneur et la dignité de la profession en abusant de la relation professionnelle qu'il entretenait avec sa patiente en posant des gestes abusifs à caractère sexuel en plus de tenir des propos abusifs à caractère sexuel;

D'avoir commis un acte dérogatoire à l'honneur et la dignité de la profession en faisant défaut d'exercer sa profession dans le respect de la dignité humaine en n'ayant pas une conduite irréprochable envers sa patiente en lui demandant de se dévêtir sans lui offrir de jaquette et en demeurant dans la pièce;

D'avoir commis un acte dérogatoire à l'honneur et la dignité de la profession en faisant défaut de maintenir une relation de confiance avec son patient en tenant des propos abusifs à caractère sexuel envers la conjointe de ce dernier;

D'avoir commis un acte dérogatoire à l'honneur et la dignité de la profession en faisant preuve de violence verbale et psychologique envers sa patiente;

D'avoir entravé le travail du syndic en le trompant par des réticences et des fausses déclarations;

D'avoir commis un acte dérogatoire à l'honneur et la dignité de la profession en utilisant une charte de couleur pour l'examen de la langue non conforme aux normes de pratique généralement reconnues en acupuncture;

D'avoir commis un acte dérogatoire à l'honneur et la dignité de la profession en faisant défaut de prendre des moyens raisonnables afin de faire respecter le secret professionnel;

D'avoir fait défaut de respecter les règles généralement prescrites en matière de tenue de dossier.

Le procès est fixé pour les 11, 12, 13 et 14 juillet 2016.

Dans un huitième dossier (42-2016-01), l'acupuncteur a été accusé :

D'avoir fait défaut de fournir un dossier patient à une enquêtrice de la CSST alors que celle-ci était dûment autorisée à le requérir;

D'avoir entravé le travail des syndicats en les empêchant de prendre connaissance de dossiers patients;

D'avoir fait défaut de respecter les règles généralement prescrites en matière de tenue de dossier patient;

D'avoir fait défaut de respecter les règles généralement prescrites en matière de destruction de dossiers patients;

D'avoir omis de suivre les recommandations du comité d'inspection professionnelle;

D'avoir omis de se conformer à son obligation de suivre un cours de perfectionnement sur la tenue de dossier imposé par le Conseil d'administration de l'Ordre;

D'avoir omis de maintenir à jour et de perfectionner ses connaissances en ne complétant pas ses heures de formation continue;

D'avoir fait défaut de respecter un engagement envers le syndic.

Le dossier est en attente d'une date de procès.

**Me François Houle
Secrétaire du Conseil de discipline**

Comité scientifique

Membres : Élisane Blain, Ac., M.Sc. (présidente)

Khadija Benabdallah, Ac., Ph. D.
Éric Drouin, Ac.
Claude Kamga Defo, Ac.
Serge Lainey, Ac.
Lisette Moreau, Ac., M.A.
Anne-Geneviève Pagé, Ac., B.Sc.
Claude Raymond, Ac.
Stéphanie Racette, Ac., M.Sc.
Jacques Savard, Ac., B.Sc.
Élisabeth Ségura, Ac., M.D. et
Achille Volpi, Ac.

La première réunion du comité scientifique a eu lieu le 11 décembre 2015 au siège social de l'OAQ. **Six sous-comités** voient le jour afin de répondre aux mandats du comité, dont :

Sous-comité ad hoc créé pour la rédaction du Mémoire déposé au CSBE — consultation publique sur le panier de services assurés. Stéphanie Racette (responsable), Khadija Benabdallah, Éric Drouin, Claude Kamga Defo, Anne-Geneviève Pagé, Claude Raymond, Jacques Savard et Achille Volpi. Élisane Blain (révision).

Le mémoire sera actualisé au fur et à mesure que de nouvelles données scientifiques pertinentes seront publiées.

Sous-comité veille scientifique : Claude Raymond (responsable), Claude Kamga Defo, Anne-Geneviève Pagé, Jacques Savard et Élisabeth Ségura.

Dossiers actuels : Utilisation sécuritaire du laser, Risques d'infection par Biofilm,

Documentation destinée au grand public et au monde médical sur les possibilités de l'acupuncture dans le traitement ou l'accompagnement de diverses pathologies, notamment cancer, arthrite et Parkinson.

Sous-comité langage interdisciplinaire : Jacques Savard (responsable), Élisane Blain, Éric Drouin, Claude Kamga Defo, Stéphanie Racette, Claude Raymond et Achille Volpi.

La première étape consistera à élaborer un questionnaire à envoyer aux acupuncteurs afin de savoir comment ils communiquent avec les autres professionnels de la santé.

Sous-comité révision : Anne-Geneviève Pagé (responsable), Khadija Benabdallah, Élisane Blain, Éric Drouin, Claude Kamga Defo et Élisabeth Ségura.

Dossiers à définir, résumé congrès, articles Point Source, lien Tradition et Sciences, etc.

La première étape sera de publiciser le service de révision d'articles écrits par les acupuncteurs. Dans un deuxième temps, un canevas type sera élaboré puis présenté aux membres du comité afin de guider la rédaction des articles par les acupuncteurs.

Sous-comité cadre de recherche : Élisabeth Ségura (responsable), Claude Kamga Defo, Anne-Geneviève Pagé, Stéphanie Racette et Achille Volpi.

Le premier mandat sera de réviser les structures existantes de production de savoirs et de choisir les critères qui seront utilisés par les acupuncteurs membres de l'OAQ pour la production de savoirs en acupuncture au Québec.

Sous-comité interface professionnelle (renommé sous-comité San Jiao) : Achille Volpi (responsable), tous les membres du comité scientifique.

Le premier mandat du sous-comité sera d'élaborer des voies de communication informatiques.

Documents rédigés et activités du comité :

Mémoire – Pour une reconnaissance et une pleine intégration de l'acupuncture au système de santé du Québec – Consultation publique sur le panier de services assurés.

- Le mémoire a été déposé au commissaire à la santé et au Bien-être le 29 janvier 2016. Une rencontre a eu lieu avec le commissaire par la suite. On attend les conclusions.
- Suite au communiqué de presse, diffusé le 29 janvier également, plusieurs établissements et organisations ont eu accès au mémoire via l'internet, dont huit organismes importants : l'Office des professions, le gouvernement du Québec, l'Université de Montréal, l'hôpital général juif de Montréal (en date du 16/03/05).
- Un résumé du mémoire a été repris par l'Actualité gouvernementale — Courrier parlementaire (en date du 16/08/02).
- Une copie du mémoire a été envoyée au regroupement provincial des comités usagers (RPCU) Santé et services sociaux le 19 avril 2016.

Fiche de contribution des professionnels en équipe interdisciplinaire : fiche rédigée le 8 mars 2016, décrivant les contributions de l'acupuncture en lien avec des thèmes spécifiques en GMF (groupe de médecine familiale) afin de faciliter les références médicales.

Participation au comité scientifique de la Société d'arthrite : participation à l'élaboration du contenu du 3^e Colloque annuel de la Société d'arthrite dont le thème est « *L'approche interdisciplinaire pour favoriser l'accès et l'amélioration de la trajectoire de soins du patient arthritique* », le 29 octobre prochain.

Élisane Blain, Ac., M.Sc.
Présidente du comité scientifique

Comité de réglementation

Le comité de réglementation est composé des personnes suivantes :

Raymond Bourret, Ac., M.A.
Maxime Deshaies, Ac.
Me François Houle
Johanne Vincent, Ac., LL.M., M.A., présidente

En cours d'année, les membres du comité se sont réunis à 9 reprises.

Les réunions tenues en 2015 ont servi à compléter l'analyse du verbatim obtenu lors de la tenue d'un focus group le 9 mai 2014 dans le cadre des états généraux sur la profession. À cette occasion, les 42 acupuncteurs participants devaient se prononcer sur 3 questions portant sur l'avenir de la profession. Avec le consentement des participants, ces échanges avaient été enregistrés et le verbatim transcrit intégralement nous a été remis en novembre 2014.

Les trois premières rencontres nous ont permis de compléter notre démarche d'analyse des échanges. Les résultats de cette analyse ont été principalement mis sous forme de tableaux pour présentation à la deuxième étape de la tenue des États généraux lors du 18 septembre dernier, à Québec.

À compter de janvier 2016, nous avons planifié la seconde phase de cette deuxième étape des États généraux. La présentation des résultats de l'analyse du verbatim sera présentée cette fois à Montréal, le 15 avril prochain. 75 acupuncteurs sont inscrits à la journée. De ce nombre, nous aurons un groupe de la région administrative du Saguenay/Lac-Saint-Jean, à distance, via Skype.

Lors de cette journée, quatre ateliers feront suite à une brève présentation des objectifs. Pour le premier atelier, nous leur demanderons de se prononcer sur la question suivante : pour le plus grand bénéfice des patients, identifiez les avantages et les désavantages d'inclure, dans la réglementation, l'un ou l'autre des champs d'activités spécifiques suivant : le soulagement de la douleur, la gynécologie, le traitement des dépendances et l'oncologie

Pour le second atelier, la question sera : pour le plus grand bénéfice des patients, identifiez les avantages et les désavantages d'intégrer l'acupuncture dans le système de santé québécois.

Quant au troisième atelier, nous leur demanderons : pour le plus grand bénéfice des patients, identifiez les avantages et les désavantages à inclure dans la réglementation l'une ou l'autre des modalités thérapeutiques suivantes : le Qi gong, la pharmacopée traditionnelle et le Jingu Tuina.

Finalement, la dernière question sera la suivante : pour le plus grand bénéfice des patients, quelles seraient les stratégies à adopter pour mieux faire connaître les possibilités thérapeutiques de l'acupuncture dans le contexte de l'utilisation des aiguilles (UASD) par les physiothérapeutes ? Et pour chacune de ces stratégies, quelles seraient les conséquences positives et négatives pour les patients, les acupuncteurs et l'Ordre ?

Le comité verra par la suite à analyser les nouvelles données recueillies.

Une fois l'analyse terminée, nous tenterons de dégager l'essentiel pour un argumentaire que nous soumettrons ultérieurement aux membres.

La prochaine rencontre du comité est prévue pour le 19 mai prochain.

D'autre part, un mandat ad hoc a été accordé à un sous-groupe formé de messieurs Alain Migneault, Guilhem Durand, Me François Houle, Raymond Bourret ainsi que de madame Johanne Vincent. Les mandataires se sont réunis à 6 occasions. Le mandat de ce sous-groupe était de proposer des modifications au *Règlement sur les effets, les cabinets et autres bureaux des acupuncteurs* aux fins de le rendre plus actuel.

Le processus n'étant pas terminé, le sous-groupe se réunira ultérieurement pour compléter son mandat.

Johanne Vincent, Ac., LL.M., M.A.
Présidente du comité de réglementation

Comité jeunesse

Président : Maxime Deshaies, Ac.

Membres : Judith Curnew, Ac. (jusqu'au 30 mars 2016)
Élaine Gendreau, Ac. (depuis le 11 mars 2016)
Nadia LeBreux, Ac. (jusqu'au 13 janvier 2016)
Audrey Lesquelin, Ac.
Francis Létourneau, Ac. (depuis le 11 mars 2016)
Normand Sabourin, Ac.

Mandat du comité jeunesse

Favoriser l'intégration harmonieuse des nouveaux acupuncteurs au sein de la profession et analyser les différentes problématiques qui leurs sont spécifiques.

Réalisations du comité

Au cours de l'exercice 2015-2016, le comité jeunesse s'est réuni une fois en mode présentiel, soit le 2 mai 2015. Plusieurs communications ont été effectuées par courriel. Le comité a également été représenté à l'AGA de l'OAQ le 18 septembre 2015.

Nous avons poursuivi notre collaboration avec mesdames Annie Dubois, Ac. et Nancy Grégoire dans l'élaboration du programme de mentorat des jeunes acupuncteurs de moins de 5 ans de pratique. Un projet-pilote est présentement en cours avec les 8 premiers binômes. Il est prévu d'ajuster la formule pour la prochaine année en fonction de l'expérience du projet-pilote.

Certains projets tels que « les communautés de pratique » et la page Facebook sont présentement en attente. Le comité n'a donc pas travaillé activement sur ces dossiers, mais pourrait être appelé à y contribuer prochainement.

Mouvements au sein du comité

Mesdames Judith Curnew, Ac. et Nadia LeBreux, Ac., ont choisi de quitter le comité au cours de la dernière année.

Par ailleurs, le comité jeunesse a accueilli deux nouveaux membres, soit monsieur Francis Létourneau, Ac. et madame Élane Gendreau, Ac.

À venir au comité

Dans un futur proche, le comité jeunesse devrait notamment se pencher sur la question de l'entrepreneuriat en début de pratique.

Maxime Deshaies, Ac.
Président du comité jeunesse

Service des enquêtes

Service constitué de deux (2) acupuncteurs

Alain Migneault, Ac., syndic
Guilhem Durand, Ac., syndic adjoint

Bureau du syndic

Le Bureau du syndic a comme mandat de faire enquête pour donner suite à une demande ou une information portée à son attention en provenance :

- d'une plainte formelle du public,
- d'une demande du comité d'inspection professionnelle
- ou de toutes autres sources d'informations (assureurs, organismes, médias, etc.).

Les enquêtes peuvent faire référence à des infractions au Code des professions, au Code de déontologie ou à tout autre règlement ou directives adoptés par le Conseil d'administration de l'Ordre des acupuncteurs du Québec.

La répression de l'exercice illégal

Sous l'autorité du Conseil d'administration de l'OAQ, le secteur de la répression de l'exercice illégal procède à des enquêtes sur des personnes qui utilisent illégalement le titre d'acupuncteur ou son abréviation et/ou qui exercent illégalement l'acupuncture sans être dûment inscrit au Tableau de l'Ordre des acupuncteurs du Québec.

En fonction des preuves présentées, le Conseil d'administration peut déposer des plaintes de natures pénales à l'endroit de ces personnes pour usurpation du titre d'acupuncteur et/ou pour exercice illégal de l'acupuncture.

Le Service de renseignements et de liaison

Sous la supervision du Bureau du syndic, le service de renseignements et de liaison répond aux diverses interrogations en provenance tant du public, que d'acupuncteurs et d'organismes, afin de les informer sur les divers aspects de l'exercice de l'acupuncture et sur l'exercice illégal.

Rapport annuel 2015-2016

Bureau du syndic

Au 31 mars 2015

Au 31 mars 2015, vingt (20) enquêtes étaient toujours en cours au bureau du syndic

Du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016

Cent soixante-sept (167) enquêtes sur des acupuncteurs furent effectuées par le Bureau du syndic.

Le service des enquêtes se subdivise en trois (3) secteurs :

Le Bureau du syndic
La répression de l'exercice illégal
Service de renseignements et de liaison

Provenance des demandes d'enquêtes (2015-2016) :

- Public 7
 - CIP 1
 - Assureur, CSST SAAQ 3
 - Anonyme 1
 - Comité de formation continue 155
- Total : 167**

Conclusions des enquêtes du syndic au 31 mars 2016

Le tableau tient compte des enquêtes effectuées par le Bureau du syndic des années antérieures (20) et de celle de l'année 2015-16 (167). Les conclusions des enquêtes du Bureau du syndic furent les suivantes :

Décisions du bureau du syndic	Nombre	Année	Qtée
		2013-2014	3
Plainte non retenue.....	95	2014-2015	8
		2015-2016	84
Plainte devant le Conseil de discipline.....	5	2013-2014	1
		2014-2015	3
		2015-2016	1
Conciliation	2	2014-2015	1
		2015-2016	1
Référé au Comité d'inspection professionnel	1	2013-2014	1
		2014-2015	2
En cours d'enquête.....	84	2014-2015	2
		2015-2016	80
Total	187		

Demande d'accès à l'information

Une seule demande d'accès a été faite au Bureau du syndic. La demande fut retirée ultérieurement par le demandeur.

Exercice illégal

Dossiers en exercice illégal :

1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016

Enquêtes complétées	Nombre
Portant sur l'exercice illégal :	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé :	1
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé :	1

Poursuites pénales intentées	Nombre
Portant sur l'exercice illégal :	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé :	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé :	1

Jugements rendus	Acquittant l'intimé	Déclarant l'intimé coupable
Portant sur l'exercice illégal :	0	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé :	0	0
Portant sur l'exercice illégal et l'usurpation de titre réservé :	0	1
Montant des amendes imposées	6 000 \$	

Alain Migneault, Ac. Syndic

Service de renseignements et de liaison - O.A.Q. 2015/2016 Relevé des demandes d'informations					
Provenance	Nombre	Nature des demandes	Nombre	Conduite à tenir	Nombre
Public	162	Possibilités de traitements	96	Avis verbal	1
Acupuncteurs	139	Qualité de soins	5	Avis écrit	0
Autres corporations / Ordres	2	Acupuncture en général	57	Référence au CIP	3
CSST / SAAQ	0	Pratique illégale	10	Référence au syndic	8
Autres professionnels	9	Équipement / fourniture	14	Référence au C.A. de l'O.A.Q. / Secrétariat / Formation continue	3
Propriétaire de clinique Autres thérapeutes	13	Hygiène et asepsie	6	Référé au service d'exercice illégal	10
Compagnies d'assurance	8	Réglementation / éthique	121	Référé à d'autres ordres / instances	19
Médias	0	Dont : gestion effets / dossiers	31	Référé à l'acupuncteur traitant	2
CEGEP	3	Dont : honoraires / reçus	33	Dossier disciplinaire (partie liaison)	0
Divers	13	Dont : publicité / Media sociaux	21	Formulaire de demande d'enquête (partie liaison)	5
		Dont : divers éthique / déontologie	36		
		Attitude du professionnel	11		
		Affaires, Association affaire et relation interprofessionnelle	38		
		Accidents et incidents	10		
		Assurances / CSST	10		
		Divers	4		
Totaux	349		382		51

Le service de renseignements et de liaison

Le service de renseignements et liaison, relevant du bureau du syndic, a pour mission notamment de répondre aux questions émanant du public ou des membres de l'ordre.

Outre les questions en provenance du public sur les normes d'exercice et les possibilités de traitement, nous répondons aussi aux acupuncteurs qui se questionnent sur les diverses lois et règlements qui encadrent la profession.

Les sujets qui suscitent le plus d'interrogations chez les professionnels sont les suivants :

1. La gestion des dossiers d'acupuncture lors d'un déménagement de clinique ou une cessation de pratique.

Nous recevons de nombreuses demandes en lien avec la **gestion des dossiers**. Nous vous invitons à relire les capsules à ce sujet dans les précédents numéros du **Point-Source** ou le **Règlement sur les effets, les cabinets de consultation et autres bureaux des acupuncteurs, disponible dans votre Guide de pratique professionnelle ou sur internet¹**. Vous y trouverez en grande partie les réponses à vos questions.

2. Que faire en cas d'incident ou d'accident dans votre clinique?

Dans un cas d'incident ou d'accident constaté par le professionnel ou par le patient, vous devez le cas échéant :

- Appliquer les consignes indiquées dans les logigrammes qui se trouvent dans le **Guide de pratique professionnelle**.
- Consigner au dossier du patient toutes les informations pertinentes se rapportant à l'événement.
- Contacter votre assurance professionnelle pour y rapporter l'incident ou l'accident.
- Contacter les organismes concernés, lorsque requis (Santé Canada, Santé publique, etc.).

3. Dans quelles circonstances peut-on transmettre une information ou une copie du dossier concernant un patient?

- À la demande du patient, avec son autorisation écrite.
- Aux personnes concernées pour prévenir un acte de violence, un suicide ou un danger imminent (Art. 36 du Code de déontologie des acupuncteurs).
- À la demande d'un tiers payeur (Assurances, CSST, SAAQ, etc.), si la Loi le permet ou s'il soumet une autorisation écrite du patient.
- À la demande d'un juge de la Cour du Québec.
- À la demande d'un avocat, avec une autorisation écrite du patient concerné par la demande.

Afin de conserver une traçabilité des demandes, vous devez consigner au dossier d'acupuncture toutes requêtes concernant le patient. Nous vous rappelons que l'ordre a publié un document sous le titre « **Formule de consentement pour divulgation, consultation et cueillette de renseignements** ». Celui-ci est accompagné de notes explicatives donnant les détails sur la confidentialité et le partage d'information concernant le patient.

Finalement, nous vous informons que nous rédigeons une série de QFD (questions fréquemment demandées) qui sera mise en ligne et à laquelle vous pourrez vous référer pour trouver une réponse à vos questions. Vous recevrez un avis lorsque ce travail sera terminé et que l'outil sera rendu disponible.

N'hésitez pas à communiquer avec nos services lorsqu'un doute de nature éthique ou déontologique vous assaille.

¹ <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/>

Guilhem Durand, Ac.
Service de renseignements et liaison

Comité de la formation continue

Liste des membres du comité :

- Jacques Couturier, Ac.
- Sandrine Dionne-Gougeon, Ac.
- Marie-Claude Faille, Ac. (membre démissionnaire août 2015)
- Isabelle Lacasse, Ac.
- Patrick Dugas, Ac. (nouveau membre depuis le 21 août 2015)
- Jean Marc St Germain, Ac., président du comité
- Liette Baillargé (présidée à la FC et aux communications)

Mandat du comité

Le comité a pour mandat de mettre sur pied des activités axées sur l'acquisition, l'approfondissement ou la mise à jour des connaissances ainsi que sur le développement d'habiletés ou d'aptitudes, destinées à maintenir et à améliorer les compétences de l'acupuncteur en exercice, en regard des exigences de protection du public, dans un contexte d'excellence de la pratique.

Fonctions du comité

Promouvoir la formation continue en élaborant un programme et une offre d'activités qui permettent aux membres d'actualiser et d'enrichir leurs connaissances et leurs compétences.

Veiller à l'élaboration des projets et les soumettre au Conseil d'administration pour approbation.

Mener à terme les projets approuvés.

Offrir un support, un lieu de travail et de discussion pour l'élaboration de la formation continue pour l'OAQ.

Procéder au suivi des dossiers de formation continue des acupuncteurs.

Statuer sur la conformité des formations suivies selon les exigences de la Directive de formation continue obligatoire (DFCO).

Réunions du comité :

Le comité s'est réuni à 5 reprises durant la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016 :

- 15 mai 2015
- 21 août 2015
- 6 novembre 2015
- 15 janvier 2016
- 26 février 2016

Autres dossiers ou activités auxquels le comité a été invité à participer :

- AGA de l'OAQ septembre 2015.
- Préparation et publication de l'offre de formation continue pour la période de janvier à décembre 2016.
- Élaboration du calendrier de l'offre de formation continue pour la période de janvier à décembre 2016.
- Organisation, encadrement et présence lors des formations offertes.
- Analyses de différentes demandes de recevabilité de certaines formations suivies par les acupuncteurs dans la cadre de la DFCO.
- Analyses des profils des dossiers de formation continue pour évaluer leur conformité à l'égard de l'obligation en matière de formation continue tel que stipulé par la DFCO pour la période de référence se terminant le 31 mars 2015. 155 dossiers ont été transmis au syndic pour non-conformité. Ces dossiers ont été

traités conformément aux procédures usuelles. Nous avons évalué les plans de formations soumis au syndic par les membres présentant des dossiers non conformes aux fins de régulariser leur situation et une grande majorité sont désormais réglés.

- Révision de la DFCO.
- Développer une entente avec le groupe *Formation Prévention Secours inc.* pour faciliter l'accès des acupuncteurs à une formation conforme à la politique de l'OAQ en la matière.
- Échanges avec les responsables du développement du programme de mentorat.

Activités de formations continues inscrites au programme :

1. **Acupuncture** : 17, 18 et 19 avril 2015 à Montréal
Titre : « *Système acupunctural de Me Tung, niveau 1* »
Formateur : Dr Michael Chung, Ac.
Nombre d'heures de formation : 20
Nombre de participants : 37
2. **Acupuncture** : 30 et 31 mai 2015 à Montréal
Titre : « *Introduction à la pharmacopée chinoise par les formules patentées : troubles respiratoires et digestifs* »
Formateur : Dr Jake Paul Fratkin, Ac.
Nombre d'heures de formation : 15
Nombre de participants : 36
3. **Acupuncture** : 10 octobre 2015 à Québec
Titre : « *Utilisation dynamique des points des 5 éléments* »
Formateur : Claude Raymond, Ac.
Nombre d'heures de formation : 7
Nombre de participants : 40
4. **Acupuncture** : 24 et 25 octobre 2015 à Montréal
Titre : « *Crâniopuncture* »
Formateur : Dr Jason Jishun Hao, Ac.
Nombre d'heures de formation : 14
Nombre de participants : 38
5. **Éthique** : 6 et 7 novembre 2015 à Montréal
Titre : « *Introduction aux problématiques reliées à l'éthique, à la déontologie et à la tenue de cabinet* »
Formateurs : Raymond Bourret, Ac., Johanne Vincent, Ac., Alain Migneault, Ac.
Nombre d'heures de formation : 15
Nombre de participants : 37
6. **Acupuncture** : octobre et décembre 2015, puis janvier et mars 2016 à Montréal
Titre : « *Énergétique des systèmes vivants (ESV) en acupuncture - programme long* »
Formatrice : Lise Tousignant, Ac.
Nombre d'heures de formation : 56 heures sur un total de 70 heures
Nombre de participants : 36

7. **Acupuncture** : 23 - 24 janvier et 12 - 13 mars 2016 à Montréal
Titre : « *Palpation des méridiens et diagnostic* »
Formateur : Jason Robertson, Ac.
Nombre d'heures de formation : 30
Nombre de participants : 36

8. **Acupuncture** : 5 mars 2016 à Montréal
Titre : « *Utilisation dynamique des points des 5 éléments* »
Formateur : Claude Raymond, Ac.
Nombre d'heures de formation : 7
Nombre de participants : 58

9. **Maîtres de stage** : 4 décembre 2015 à Montréal
Titre : « *Maîtres de stage* »
Formateur : Serge Lainey, Ac.
Nombre d'heures de formation : 4
Nombre de participants : 5

10. **Mentorat** : 30 octobre 2015 à Montréal
Titre : « *Mentorat* »
Formatrice : Nancy Grégoire
Nombre d'heures de formation : 6
Nombre de participants : 8

11. **Mentorés** : 30 octobre 2015 à Montréal
Titre : « *Mentorés* »
Formatrice : Nancy Grégoire
Nombre d'heures de formation : 3
Nombre de participants : 9

12. **Colloque 2015** : 18 septembre 2015 à Québec
Titre : « *Colloque 2015* »
Nombre d'heures de formation : 4
Nombre de participants : 176
Plus :
Nombre d'heures de formation : 2
Nombre de participants : 165

13. **RCR**
Titre : « *Formation en RCR-DEA (C)-Professionnel de la santé* »
Formateur : *Formation Prévention Secours inc.*
Nombre d'heures de formation : 6
Nombre de participants : 154

1. St-Jérôme, le 21 novembre 2015, 7 participants
2. Montréal, 5 décembre 2015, 10 participants
3. Québec, le 5 décembre 2015, 8 participants
4. Longueuil, le 5 décembre 2015, 10 participants
5. Longueuil, le 6 décembre 2015, 9 participants
6. Laval, le 6 décembre 2015, 9 participants
7. Montréal, le 6 décembre 2016, 9 participants
8. Laval, le 16 janvier 2016, 8 participants
9. Québec, le 17 janvier 2016, 12 participants
10. Repentigny, le 24 janvier 2016, 8 participants
11. Ste-Agathe-des-Monts, le 5 février 2016, 7 participants
12. Longueuil, le 6 février 2016, 12 participants
13. Gatineau, le 20 février 2016, 7 participants

14. Montréal, le 20 février 2016, 10 participants
15. Longueuil, le 20 février 2016, 10 participants
16. Montréal, le 21 février 2016, 12 participants
17. Montréal, le 19 mars 2016, 11 participants

Au total, 665 acupuncteurs ont participé à l'une ou l'autre de nos activités au cours de l'année, pour un total de 8 697 heures de formation continue.

Activités de formations annulées du programme :

1. **Acupuncture** : 22, 23, 24, 29, 30 et 31 mai 2015 à Montréal
Titre : « *Constitutional Facial Acupuncture: the New Protocols* »
Formatrice : Mary E. Wakefield, Ac.
Nombre d'heures de formation : 20
Raison : nombre de participants insuffisant

2. **Pulsologie** : automne 2015 à Montréal
Titre : « *Pulsologie chinoise* »
Formatrice : Céline Lemelin, Ac.
Nombre d'heures de formation : 15
Raison : nombre de participants insuffisant

3. **Acupuncture** : automne 2015 à Montréal
Titre : « *Auriculo médecine allemande* »
Formatrice : Dre Muriel Agnes,
Nombre d'heures de formation : 42
Raison : Nombre de participants insuffisant

4. **Alimentation selon la MTC** : automne 2015 à Montréal
Titre : « *Alimentation chinoise : cours de base* »
Formateur : Michel Jodoin, Ac.
Nombre d'heures de formation : 42
Raison : Retrait du professeur

5. **Pharmacopée** : février 2015 à Montréal
Titre : « *Toxicité et sécurité des herbes* »
Formateur : Dr Michael Chung, Ac.
Nombre d'heures de formation : 14
Raison : remis à plus tard par le formateur

6. **Pharmacopée chinoise** : février 2016 à Montréal
Titre : « *Pharmacopée chinoise : 24 herbes-clés et leurs familles de formules* »
Formateur : Dr Michael Chung, Ac.
Nombre d'heures de formation : 14
Raison : remis à plus tard par le professeur (début octobre 2016)

Autre activité :

- Comité d'experts, l'évaluation des compétences professionnelles** : 12 juin 2015 à Montréal
Titre : « *Comité d'experts, l'évaluation des compétences professionnelles* »
Superviseur : Serge Lainey, Ac.
Nombre d'heures de formation : 8
Nombre de participants : 7

Comité de révision - syndic

Membres : Madeleine Boudreau, Ac.
Michel Morissette, Ac.
Me François Massicotte
Me François Houle

Ce comité a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter une plainte.

Il est formé de quatre personnes nommées par le Conseil administratif de l'ordre ou d'un nombre supérieur fixé par résolution du Conseil administratif.

Au moins, une des personnes qu'il nomme est choisie parmi les administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec en vertu de l'article 78 ou parmi les personnes dont le nom figure sur une liste que l'Office des professions du Québec peut dresser à cette fin.

Le comité de révision reçoit et analyse les plaintes du public en rapport aux décisions rendues par le comité de discipline.

Le comité de révision – syndic a été actif dans un dossier au cours de l'exercice financier 2015 - 2016.

L'avis suivant a été émis par le comité :

- Suggérer au syndic de compléter son enquête afin de déterminer si les instructions de sécurité thermiques ont été respectées, notamment l'utilisation d'un concentrateur sur le moxateur, lorsqu'utilisé à une distance inférieure à 2,5 centimètres de la peau.
- Référer le dossier au comité d'inspection professionnelle afin de s'assurer de l'utilisation adéquate du moxateur.

Me François Houle
Secrétaire du comité de révision - syndic

Réalisations présentes et à venir du comité de formation continue :

À la fin de cette première année de la troisième période de référence, la mise à jour des dossiers des acupuncteurs présentant un déficit de formation continue a été faite afin que tous se conforment à la DFCO et perpétuent une formation continue vivante qui permette aux acupuncteurs de viser l'excellence.

Le programme de mentorat a été présenté aux acupuncteurs lors de l'AGA 2015. Une première cohorte de participants a été lancée et une analyse sera faite sur l'activité lorsqu'elle sera terminée pour éventuellement préciser le programme et le représenter.

Des projets portant sur les communautés de pratique et le portfolio sont en développement.

Conclusion

La période 2015-2016 fut une année où la participation à nos activités a encore été soutenue. Nous cumulons près de 8 700 heures-personnes. À titre comparatif, voici les heures effectuées pour les années précédentes :

Période	Nombres d'heures effectuées	Période de congrès international
2015-2016	8 697	non
2014-2015	12 926	oui
2013-2014	8 700	non
2012-2013	7 902	non
2011-2012	8 700	non
2010-2011	9 500	oui

Considérant 837 membres x 60 heures par période de référence, les besoins en formation continue sont de 50 022 heures-personne par période, soit 16 740 heures-personne par an. L'offre de formation de l'OAQ représente environ 50 % du besoin total et les acupuncteurs utilisent d'autres ressources pour combler la différence.

Le comité de formation continue a à cœur d'offrir aux acupuncteurs des formations qui les intéressent et les stimulent dans leurs objectifs de maintenir et développer leurs connaissances et ainsi améliorer les soins offerts au public.

Rapport rédigé pour le comité de formation continue par :

Jean Marc St Germain, Ac., B.Sc.,
Président du CFC

Comité d'admission

Président : Serge Lainey, Ac.

Membres : Jacques Savard, Ac.
Martine Migaud, Ac.

Mandat du comité

Le comité a pour mandat d'étudier les demandes d'admission des candidats formés à l'extérieur du Québec ainsi que des candidats ayant déjà été inscrits au registre de l'Ordre et qui demandent à être réadmis.

Sa tâche est principalement de faire l'analyse des composantes de formation et des acquis expérientiels des candidats afin de formuler les recommandations qui en découlent à l'intention du Conseil d'administration, conformément au Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis d'exercice.

Le comité s'est réuni à cinq reprises durant l'année 2015-2016 pour effectuer l'analyse de 14 dossiers :

Demandes d'admissions pour l'année 2015-2016		Reçues	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	Analyse non complétée
		14	0	10	1	3
Reconnaissance de diplôme	En provenance d'une autre province ou territoire du Canada	0	0	0	0	0
	En provenance d'un autre pays	0	0	0	0	0
	En provenance du Québec	0	0	0	0	0
Reconnaissance de formation	En provenance d'une autre province ou territoire du Canada	4	0	3	1	0
	En provenance d'un autre pays	8	0	6	0	2
Reconnaissances autres	Entente « Permis sur permis » avec les provinces de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, de l'Ontario ou de Terre-Neuve	0	0	0	0	0
	Demande de réadmission	2	0	1	0	1

- 10 candidats se sont vu accorder une équivalence partielle de formation accompagnée d'une prescription de complément de formation portant, selon les cas, sur les compétences reliées à l'éthique, à la déontologie, à la tenue de dossiers, et/ou la certification de réussite du cours RCR, ainsi qu'une exigence de réussite d'un examen clinique portant sur la validation de leurs compétences professionnelles.
- 1 candidat s'est vu refuser une équivalence
- 3 candidats ont présenté un dossier incomplet

Formations acquises au Québec (2 candidats)

- 1 demande de réadmission a été accordée suite à un complément de formation portant sur les compétences reliées à l'éthique, à la déontologie, à la tenue de dossiers et à la certification de réussite du cours RCR, ainsi qu'à la réussite de l'examen clinique portant sur la validation des compétences professionnelles.
- L'analyse du dossier d'un candidat n'est pas complétée.

Formations acquises au Canada (4 candidats)

- Academy of Classical Oriental Sciences, British Columbia
- Eight Branches academy of Eastern Medicine, Ontario
- College of Traditional Chinese Medicine and Acupuncture, Calgary
- Canadian Institute of Traditional Chinese Medicine, Calgary

Formations acquises hors du Canada (8 candidats)

- Heilongjiang University of Chinese Medicine, Chine
- Université Xiamen, Fujian, Chine
- University of Integrative Health, Maryland (USA)
- Université de médecine chinoise de Nanjing, Chine
- Colégio Brasileiro de Estudos Sistêmicos, Brésil
- Institut de médecine traditionnelle chinoise du Liaoning, Chine

Formations à compléter

- Dix candidats qui se sont vu accorder en partie une équivalence de formation ont reçu une prescription de complément de formation portant sur des éléments de compétences relatifs au cadre réglementaire de la profession et des compétences relatives à la tenue de cabinet et aux normes québécoises de la pratique ainsi qu'une exigence de réussite d'un examen clinique portant sur la validation de leurs compétences professionnelles.
- Cinq candidats ont du obtenir leur certification en Réanimation cardio respiratoire pour professionnel de la santé.

Compétences communicationnelles

- Neuf candidats ont été référés à l'Office québécois de la langue française (OQLF) pour une validation de leurs compétences communicationnelles en français.

Réalisations pour l'année 2015-2016 :

Au cours de cette dernière année, le comité, dans le cadre du parcours facilitant l'intégration à la profession, a principalement travaillé sur l'élaboration d'une procédure de reconnaissance des acquis expérientiels et des compétences (RAC).

Comité d'inspection professionnelle

Membres du comité : Danielle Lapointe, Ac.
Jean Legault, Ac., B.Sp.Sc. (biologie), secrétaire
Johanne Vincent, Ac., LL.M., M.A., présidente

Inspectrices/inspecteur : Marie-Claude Marleau, Ac.
Anne Paré, Ac.
François Camirand, Ac.

Dans le cadre de son programme d'inspection 2015-2016, le comité d'inspection professionnelle (ci-après CIP) a tenu 9 réunions au siège social de l'Ordre. Ces rencontres ont permis aux membres du comité de procéder à l'analyse des rapports de visite rédigés par les inspectrices / inspecteur.

Cette année encore, le programme annuel de surveillance du CIP visait toutes les régions administratives du Québec.

Au 31 mars 2016, 75 acupuncteurs avaient fait l'objet d'une vérification dont 7 à la demande du Conseil d'administration. Tous les membres concernés par ces vérifications ont reçu un rapport contenant les recommandations du comité d'inspection professionnelle.

Les acupuncteurs qui souhaitaient recevoir assistance et support aux fins de se conformer adéquatement aux recommandations ont tous bénéficié d'une aide personnalisée.

Le tableau suivant présente, en pourcentage, les recommandations les plus souvent formulées par le CIP pour le présent exercice et à titre comparatif, celles de l'an passé :

Recommandations	R # :	% recommandations	
		2015-2016	2014-2015
RCR	R2B	68	-----
Identification du patient / informations pertinentes	R47	54.6	69
Bon de cueillette non conforme	R38	49	50.7
Lampe électromagnétique / porteurs d'ISMIA	R26	49	54.8
Procédures de désinfection / matériel réutilisable	R32	42.5	49.3
Lavage des mains / savons	R34	28	42.5
Décompte des aiguilles / insertion	R54	24	40
Décompte des aiguilles / retrait	R55	22.5	40
Hygiène et salubrité / recouvrement des tables	R22	22.5	24.6
Opinion absente	R50	20	28.9
Publicité non conforme	R4	20	39.13

Ces statistiques nous démontrent que le nombre de recommandations acheminées aux membres a considérablement diminué dans la majorité des cas.

Pour l'année 2015-2016, le CIP n'a adressé aucune recommandation au Conseil d'administration de l'Ordre au sens ou le prévoit l'article 113 du *Code des professions*.

En cours d'année, le comité d'inspection a transmis au bureau du syndicat des informations relatives à trois membres dont certains n'avaient pas respecté les recommandations que leur avait adressées le comité.

Le bureau du syndicat a informé le CIP du fait que 4 de nos membres soulevaient un questionnement quant à la conformité de leur pratique. Le comité a analysé les informations reçues et adopté les mesures appropriées en procédant à une vérification de leur pratique.

Le comité a reçu deux demandes de renseignements du bureau du syndicat quant aux dossiers qu'il détenait sur des membres déjà inspectés. Les informations détenues par le CIP dans les dossiers de ces membres ont été remises au demandeur.

Réalisations additionnelles du CIP pour l'année 2015-2016

En cours d'année, le questionnaire d'autoévaluation a été revu et modifié dans son entièreté. Ce nouvel outil d'évaluation permettra au CIP de cibler les pratiques à risques pour une protection accrue du public.

Mentionnons également que les membres du comité ainsi que les inspectrices / inspecteur se sont réunis pour une journée d'étude en octobre dernier. Riche en échanges, cette rencontre nous a donné l'occasion de faire le point sur les plus récentes politiques de l'OAQ et de revoir l'ensemble des normes réglementaires.

Par ailleurs, Me François Houle s'est joint à la présidente du comité pour réviser le *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'ordre des acupuncteurs du Québec* aux fins de procéder à sa mise à jour. Des modifications au règlement seront donc proposées pour l'adapter au contexte professionnel actuel.

Fidèle à son engagement, la présidente du CIP occupe toujours la présidence du Groupe directeur du Forum de l'inspection au Conseil interprofessionnel du Québec.

Programme 2016-2017

Le programme de surveillance annuel prévoit des visites dans chacune des régions administratives du Québec. Nous comptons réaliser environ 80 inspections et procéder à l'envoi d'une trentaine de questionnaires d'Autoévaluation.

Johanne Vincent, Ac., LL.M., M.A.
Présidente du comité d'inspection professionnelle

Comité de mentorat

Membres : Annie Dubois, Ac.
Nancy Grégoire, intervenante organisationnelle en relève

Le mandat du comité de mentorat est de voir à l'évaluation de la pertinence et à l'implantation d'un programme de mentorat permanent au sein de l'OAQ.

Le comité s'est réuni à 6 reprises en personne et a tenu 7 réunions téléphoniques.

Les réalisations du comité :

- Envoi aux 203 acupuncteurs gradués entre 2010 et 2015, d'un sondage pour évaluer leur intérêt à participer à un programme de mentorat.
- Le 29 mai 2015, dépôt au Conseil d'administration de l'OAQ, des résultats du sondage.
- Présentation, à l'AGA du 18 septembre 2015, du projet pilote.
- Recrutement et entrevues des mentors et des mentorés.
- Le 30 octobre 2015, formation donnée aux mentors et aux mentorés. Journée conclue par une activité de jumelage.
- Création des 9 dyades : 8 mentors et 9 mentorés. Un mentor avait deux mentorés.
- Début novembre, lancement officiel du projet pilote dont la fin est prévue pour le 2 juin 2016.
- Fin novembre, premier suivi téléphonique à chaque dyade pour savoir si le jumelage est bon, si la chimie semble présente et si les objectifs de départ sont bien établis.
- Production d'un article pour le Point Source.
- Janvier 2016, conversation téléphonique avec Marie-Ève Guérette St-Amour de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec, pour répondre à sa demande d'informations sur notre programme de mentorat.
- Fin février, 2^e suivi téléphonique aux dyades. La chimie est-elle toujours présente? Comment chacun se sent dans la relation? Valider la fréquence des rencontres et l'implication de chacun dans les rencontres.
- Mars 2016, dépôt au CA de l'OAQ, d'une demande de budget afin d'offrir une formation de mi-parcours aux mentors.

Annie Dubois, Ac.
Présidente du comité mentorat

Comité des communications

Le mandat du comité des communications est d'évaluer les besoins en communication de l'ordre et d'élaborer des plans de communications interne et externe en fonction des besoins exprimés ainsi que de faire circuler l'information pertinente à l'interne et à l'externe.

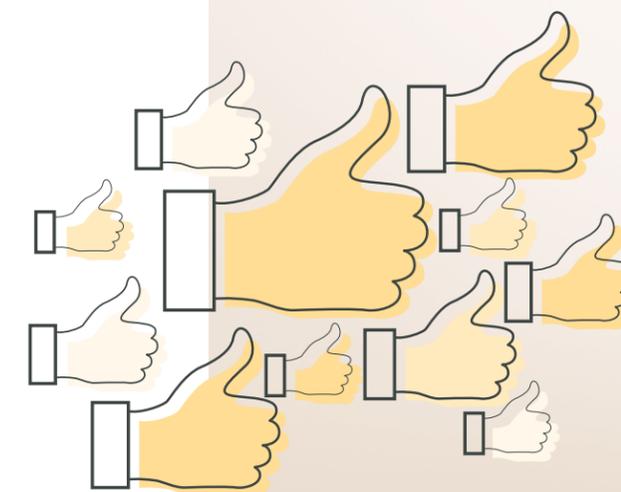
Le comité est composé de trois membres : mesdames Sara Raby, Ac., Geneviève Goudreault, Ac. et Pascale Tremblay, Ac., présidente.

Récemment réactivé, le comité n'a tenu qu'une seule rencontre au cours de la période, réunion au cours de laquelle les priorités ont été déterminées et un plan d'action à moyen terme élaboré. Ces propositions ont été présentées au C.A. et ont toutes été acceptées et se verront mises en œuvre dans le prochain exercice.

Les efforts immédiats du comité sont investis à la bonification du site Internet, tant sur le plan de la forme que sur le fond. Ceci devrait permettre d'informer plus efficacement les candidats à la profession, le public et les autres professionnels qui s'y réfèrent. Dans la section «membre», nous planifions de nombreuses améliorations pour faciliter la circulation d'informations relatives aux lois et directives ainsi que de rendre disponible plus aisément les détails de dossiers plus particuliers nécessitant des clarifications particulières, par exemple celui de la poncture physio thérapeutique.

Le travail se poursuivra au cours de l'été et nous vous informerons au fur et à mesure via le Point Source Express dès que des changements seront effectifs.

Pascale Tremblay, Ac.
Présidente du comité des communications



Comité d'action sociale

Membres : Ethan Murchie, Ac.,
Claude Kamga Defo, Ac.

Mandat du comité

Le mandat du comité d'action sociale est de développer des projets permettant aux acupuncteurs de contribuer à l'amélioration de la santé des populations vivant dans un contexte de pauvreté, notamment en implantant pour cette clientèle, des cliniques accessibles d'acupuncture selon certains critères.

Le comité n'a tenu aucune réunion durant la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016.

Activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle

Tout acupuncteur qui exerce sa profession à temps plein ou à temps partiel doit adhérer au régime collectif d'assurance de la responsabilité conclu par l'Ordre.

Un montant de garantie d'au moins 1 000 000 \$ par sinistre et 2 000 000 \$ pour l'ensemble des sinistres qui surviennent au cours de la période de garantie ou qui sont survenus avant cette période, mais pour lesquels une réclamation est présentée au cours de la période de garantie.

Comité organisateur du Congrès international 2018

Le mandat du comité porte sur l'organisation complète du congrès 2018.

Le comité n'a tenu aucune réunion durant la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016.

Activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes

Aucune activité pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016.

Comité de la formation initiale

Mandat

Le comité de la formation initiale des acupuncteurs est un comité consultatif de l'Ordre qui a comme mandat principal d'examiner les questions portant sur la qualité de la formation initiale des acupuncteurs. Ce comité émet des recommandations au Conseil d'administration de l'Ordre sur la formation aux compétences professionnelles préparatoires à l'exercice de la profession. Pour ce faire, ce comité a comme tâche essentielle d'évaluer, selon l'avancement des connaissances et de la pratique, les objectifs des programmes de formation.

Il est composé de deux représentants de l'Ordre, dont l'un est nommé président du comité, de deux personnes nommées par la Fédération des cégeps, et d'un représentant du Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport du Québec.

Membres actuels du comité

Pour l'Ordre des acupuncteurs du Québec :

- Monsieur Raymond Bourret, Ac., M.A.
Président de l'Ordre des acupuncteurs du Québec et du comité
- Monsieur Serge Lainey, Ac., M.A.

Pour la Fédération des cégeps :

- Madame Ghyslaine Douville
Directrice adjointe à la direction des études au Collège de Rosemont
- Madame Élisabeth Lapierre, Ac.
Enseignante au département d'acupuncture du Collège de Rosemont

Pour le Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport

- Madame Louise Brunelle
Responsable du secteur de la formation santé, MELS, DP, Montréal

Nombre de réunion pour l'exercice 2015/2016

Le comité n'a tenu aucune réunion cette année.

Comité de révision – équivalences

Membres : Ginette Bouré, Ac.
Lise Tousignant, Ac.
Nicole Houle
Judith Curnew, Ac.
Manon Soucy, Ac.

Le comité n'a eu aucune demande de révision cette année.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de

L'ORDRE DES ACUPUNCTEURS DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**Ordre des acupuncteurs du Québec**, qui comprennent le bilan au 31 mars 2016 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'**Ordre des acupuncteurs du Québec** au 31 mars 2016, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables Canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Malette Inc.
Société de comptables professionnels agréés
Mascouche, Québec
Le 16 septembre 2016

ORDRE DES ACUPUNCTEURS DU QUÉBEC

RÉSULTATS

exercice terminé le 31 mars	Fonds d'administration générale	Fonds d'examen et révision	Fonds de formation continue	Fonds de syndic et discipline	2016	2015
PRODUITS						
Cotisations des membres et candidats	830 491 \$	- \$	- \$	- \$	830 491 \$	783 245 \$
Inscriptions des membres et candidats	13 668	4 100	144 747	500	163 015	178 945
Subvention - Ministère de l'immigration	32 725	-	-	-	32 725	-
Intérêts	14 361	-	-	-	14 361	11 307
Amendes	-	-	-	41 241	41 241	65 975
Financement	18 398	-	-	-	18 398	11 543
Congrès	-	-	-	-	-	187 121
	<u>909 643</u>	<u>4 100</u>	<u>144 747</u>	<u>41 741</u>	<u>1 100 231</u>	<u>1 238 136</u>
CHARGES						
Salaires	204 350	-	54 321	-	258 671	229 995
Comités	31 000	43 254	116 356	91 348	281 958	205 794
Charges sociales	48 093	-	12 784	-	60 877	52 960
Formation	9 297	-	-	832	10 129	7 464
Congrès	3 889	-	-	-	3 889	143 953
Publicité et promotion	10 126	-	-	-	10 126	9 433
Télécommunications	4 952	-	-	-	4 952	8 445
Déplacements	40 297	528	14 351	13 096	68 272	67 826
Frais d'examen	-	-	13 643	-	13 643	14 876
Fournitures de bureau	974	-	5 761	-	6 735	9 237
Frais de poste	12 459	-	1 306	157	13 922	15 430
Abonnements et cotisations	392	-	-	-	392	864
Inspection	-	-	-	34 725	34 725	31 724
Honoraires professionnels	72 919	-	-	48 597	121 516	121 597
Projets spéciaux	8 152	-	-	1 836	9 988	36 910
Cotisations	13 486	-	-	-	13 486	13 259
Quote-part des frais d'administration (Annexe A)	39 829	-	11 949	27 880	79 658	91 124
	<u>500 215</u>	<u>43 782</u>	<u>230 471</u>	<u>218 471</u>	<u>992 939</u>	<u>1 060 891</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE)						
DES PRODUITS SUR LES CHARGES	409 428 \$	(39 682) \$	(85 724) \$	(176 730) \$	107 292 \$	177 245 \$
	-----	-----	-----	-----	-----	-----

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

exercice terminé le 31 mars	Fonds d'administration générale		Fonds d'examen et révision	Fonds de formation continue	Fonds de syndic et discipline	2016	2015
	Investi en immobilisations	Non affecté					
ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE	873 \$	436 161 \$	- \$	- \$	- \$	437 034 \$	259 789 \$
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(533)	409 961	(39 682)	(85 724)	(176 730)	107 292	177 245
VIREMENTS INTERFONDS (note 8)	5 158	(307 294)	39 682	85 724	176 730	-	-
ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE	5 498 \$	538 828 \$	- \$	- \$	- \$	544 326 \$	437 034 \$
	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

ORDRE DES ACUPUNCTEURS DU QUÉBEC

BILAN AU 31 MARS

	2016	2015
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	109 568 \$	128 828 \$
Intérêts courus	6 726	3 633
Frais payés d'avance	20 011	10 906
Placements réalisables au cours du prochain exercice	83 333	166 667
	<u>219 638</u>	<u>310 034</u>
À LONG TERME		
Placements (note 3)	416 667	233 333
Immobilisations corporelles (note 4)	5 498	873
Dépôt de loyer	3 396	3 396
	<u>425 561</u>	<u>237 602</u>
TOTAL DE L'ACTIF	<u>645 199 \$</u>	<u>547 636 \$</u>
PASSIF		
À COURT TERME		
Emprunt bancaire (note 5)	- \$	7 684 \$
Créditeurs (note 6)	83 461	102 918
Produits perçus d'avance	17 412	-
	<u>100 873</u>	<u>110 602</u>
TOTAL DU PASSIF	<u>100 873</u>	<u>110 602</u>
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	5 498	873
Non affecté	538 828	436 161
	<u>544 326</u>	<u>437 034</u>
TOTAL DE L'ACTIF NET	<u>544 326</u>	<u>437 034</u>
TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET	<u>645 199 \$</u>	<u>547 636 \$</u>
	-----	-----

Pour le Conseil,

 , Administrateur

 , Administrateur

ORDRE DES ACUPUNCTEURS DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

exercice terminé le 31 mars	2016	2015
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	107 292 \$	177 245 \$
Élément n'affectant pas la trésorerie:		
Amortissement	533	17 429
	107 825	194 674
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 7)	(14 243)	43 694
	93 582	238 368
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation de l'emprunt bancaire	(7 684)	4 095
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(100 000)	(150 000)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(5 158)	-
	(105 158)	(150 000)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(19 260)	92 463
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	128 828	36 365
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	109 568 \$	128 828 \$

ORDRE DES ACUPUNCTEURS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2016

1 STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des acupuncteurs du Québec est une personne morale constituée en vertu de la Loi sur l'acupuncture du Québec et est régi par le Code des professions du Québec. L'Ordre est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. La fonction principale de l'Ordre est d'assurer la protection du public. L'Ordre doit notamment assurer l'encadrement de l'exercice de la profession de ses membres et le développement de la profession des acupuncteurs.

2 MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la partie III du Manuel de CPA Canada (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Comptabilité par fonds

Le Fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

Le Fonds d'examen et révision est destiné à gérer l'admission des nouveaux membres. Les produits et les charges afférents aux examens et révisions sont présentés dans ce fonds.

Le Fonds de formation continue est destiné à gérer la continuité au niveau de la compétence professionnelle. Les produits et les charges afférents à la formation continue sont présentés dans ce fonds.

Le Fonds de syndic et discipline est destiné à gérer la surveillance du domaine de l'acupuncture et de faire respecter les normes et règlements. Les produits et les charges afférents au syndic et discipline sont présentés dans ce fonds.

Comptabilisation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports (subventions) affectés sont constatés à titre de produit de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations provenant des membres et des candidats sont comptabilisées dans l'exercice auquel ils se rapportent. Les cotisations perçues pour une période subséquente sont présentées au bilan à titre de produits reportés.

Les inscriptions des membres et de candidats sont constatées lorsque le service est rendu.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

Les amendes et le financement sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits de congrès sont comptabilisés dans l'exercice auquel ils se rapportent ou lorsque les charges connexes sont engagées.

Apports reçus sous forme de services

Des bénévoles consacrent environ 340 heures pour l'exercice pour aider l'Ordre à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

2 MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Ventilation des charges d'administration

Les charges directement liées à un service sont attribuées à ce service. Les coûts indirects sont attribués en fonction d'une clé de répartition selon l'utilisation.

La quote-part des frais d'administration a été répartie entre les différents services selon les budgets accordés dans chacun d'eux :

	2016	2015
Direction générale et services administratifs	50 %	50 %
Examen et révision	-	-
Formation continue	15	15
Syndic et discipline	35	35
	<u>100 %</u>	<u>100 %</u>
	=====	=====

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans le résultat net de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements et du dépôt de loyer.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des crédettes.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé au résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée au résultat net.

Coûts de transaction

L'Ordre comptabilise ses coûts de transactions aux résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transactions relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût dans le fonds investi en immobilisations et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et le taux ou durée indiqués ci-dessous :

Matériel de bureau	dégressif	20 %
Matériel informatique	linéaire	4 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

3 PLACEMENTS	2016	2015
Épargne à terme, portant intérêts au taux de 1.6 %, échéant en mai 2018	100 000 \$	- \$
Épargne à terme, portant intérêts au taux de 1.91 %, échéant en octobre 2019	83 334	83 334
Épargne à terme, portant intérêts au taux de 2.11 %, échéant en octobre 2020	83 333	83 333
Épargne à terme, portant intérêts au taux de 2.05 %, échéant en octobre 2016	83 333	83 333
Épargne à terme, portant intérêts au taux de 1.82 %, échéant en avril 2017	150 000	150 000
	<u>500 000</u>	<u>400 000</u>
Placements réalisables au cours du prochain exercice	83 333	166 667
	<u>416 667 \$</u>	<u>233 333 \$</u>
	=====	=====

4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	
Matériel de bureau	14 145 \$	11 873 \$	2 272 \$	741
Matériel informatique	9 866	6 640	3 226	132
	<u>24 011 \$</u>	<u>18 513 \$</u>	<u>5 498 \$</u>	<u>873 \$</u>
	=====	=====	=====	=====

5 EMPRUNT BANCAIRE

L'Ordre dispose d'une marge de crédit autorisée de 20 000 \$, au taux préférentiel majoré de 0.50 %. La convention de crédit est renégociable annuellement.

6 CRÉDITEURS	2016	2015
Comptes fournisseurs et frais courus	14 410 \$	32 443 \$
Salaires et autres charges sociales	31 528	26 664
Sommes à remettre à l'État	37 523	43 811
	<u>83 461 \$</u>	<u>102 918 \$</u>
	=====	=====

7 VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE DU FONDS DE ROULEMENT

Intérêts courus	(3 093) \$	(1 570) \$
Frais payés d'avance	(9 105)	(1 058)
Créditeurs	(19 457)	46 322
Produits perçus d'avance	17 412	-
	<u>(14 243) \$</u>	<u>43 694 \$</u>
	=====	=====

ORDRE DES ACUPUNCTEURS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2016

8 VIREMENTS INTERFONDS

Au cours de l'exercice, l'Ordre a procédé aux virements de 5 158 \$ du fonds d'administration générale au fonds investi en immobilisations, de 39 682 \$ du fonds d'administration générale au fonds d'examen et révision de 85 724 \$ du fonds d'administration générale au fonds de formation continue et de 176 730 \$ du fonds d'administration générale au fonds de syndic et discipline.

Les avances et les dus interfonds ne portent pas intérêts.

9 ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Ordre est locataire d'un local administratif en vertu d'un bail venant à échéance en juin 2020. Les loyers minimums futurs totalisent 172 444 \$ et comprennent les versements suivants pour les prochains exercices:

2017	2018	2019	2020	2021
40 013 \$	40 748 \$	40 748 \$	40 748 \$	10 187 \$

De plus, l'Ordre loue un photocopieur en vertu d'un bail échéant en mars 2018. Les loyers minimaux futurs totalisent 9 240 \$ et comprennent les versements suivants pour les prochains exercices:

2017	2018
4 620 \$	4 620 \$

10 INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques et concentrations

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'Ordre aux risques à la date du bilan soit au 31 mars 2016.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Ordre éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Ordre est exposé à ce risque principalement en regard à ses créditeurs.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'Ordre est principalement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux d'intérêt variable assujettissent l'Ordre à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

ORDRE DES ACUPUNCTEURS DU QUÉBEC

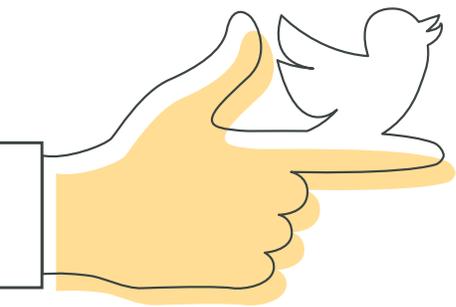
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

ANNEXE A

FRAIS D'ADMINISTRATION

exercice terminé le 31 mars

	2016	2015
Assurances	16 563	15 301
Charges locatives	43 825	41 823
Entretien et réparations - matériel informatique	4 429	2 775
Fournitures de bureau	9 190	8 440
Location de matériel	4 620	4 620
Frais bancaires	498	736
Amortissement		
Matériel de bureau	148	185
Matériel informatique	385	1 596
Logiciels	-	11 787
Site web	-	3 861
	<u>79 658 \$</u>	<u>91 124 \$</u>



Ordre des acupuncteurs du Québec

505, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 1106, Montréal (Québec) H2Z 1Y7

☎ 514.523.2882 / 1.800.474.5914 📠 514.523.9669

info@o-a-q.org www.o-a-q.org